

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020_2137 en date du 11 août 2020 portant notamment délégation au président de la fixation des tarifs des ventes réalisées par la CC QRGA dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vue la décision du 29 mars 2024 fixant les tarifs des ventes réalisées par la CC QRGA dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme Intercommunal

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des encarts publicitaires proposés au sein des publications de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : de fixer les tarifs des encarts publicitaires proposés au sein des publications de l'Office de Tourisme Intercommunal comme suit, au titre de l'année 2025 :

Désignation du support de communication	Prix prestataire de la QRGA (€)	Prix prestataire de hors – QRGA (€)
Encart 4eme de couverture	550	742,5
Encart demi page	200	270
Encart pleine page	400	540
Encart article blog	50	67,5
Encart visuel écran	100	135
Encart vidéo écran	200	270
Encart cotisation OT	0	50
Création du visuel (image fixe)	20	20

ARTICLE 2 : D'adopter les conditions de vente des encarts publicitaires pour la brochure et les écrans de l'Office de Tourisme Intercommunal.

ARTICLE 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur les chapitres suivants : 70.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes et le comptable public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et communication en sera donnée aux conseillers communautaires. Il en sera également rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Saint-Antonin-Noble-Val, le 05/02/2025

Le Président

Gilles BONSANG



Affiché le :

Transmis en préfecture le :